



COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-quinzième session

13-15 juillet 2022

CALENDRIER PROVISOIRE

Résumé

- Le présent document contient le calendrier provisoire de la soixante-quinzième session du Comité des produits et indique la suite que le Comité est invité à donner pour chaque point de l'ordre du jour.
- Les délégués sont invités à noter que la soixante-quinzième session du Comité des produits se déroulera selon des modalités hybrides, en présentiel et sur la plateforme de visioconférence Zoom.
- Compte tenu de la forme hybride que prendra la session, une bonne gestion du temps est nécessaire pour parvenir à conclure efficacement l'examen de tous les points de l'ordre du jour dans le temps imparti pour la réunion. Ainsi, les interventions des membres s'exprimant à titre individuel seront limitées à trois minutes et les déclarations prononcées au nom de plusieurs membres ne devront pas dépasser cinq minutes.
- Les réunions du Comité se tiendront de 9 h 30 à 12 heures le matin, de 14 heures à 16 h 30 l'après-midi et de 17 heures à 19 h 30 le soir.
- Les horaires figurant dans le calendrier de la soixante-quinzième session du Comité des produits correspondent à l'heure d'été d'Europe centrale (UTC+2). Il s'agit du fuseau horaire dans lequel se trouve le Siège de l'Organisation, où les sessions qui se tiennent uniquement en présentiel ont lieu d'habitude.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat du Comité des produits
Division des marchés et du commerce
Courriel: FAO-CCP@fao.org
Tél.: +39 06 570 52723

Mercredi 13 juillet 2022

Matin (9 h 30 - 12 h)**Point 1 Questions de procédure**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier (CCP 22/1; CCP/22/INF/1)
- 1.2 Nomination du président et des membres du Comité de rédaction
- 1.3 Déclaration du Directeur général

Point 2 Marchés mondiaux des produits agricoles

- 2.1 Évolution des marchés internationaux des produits agricoles (CCP 22/2; CCP 22/INF/6; CCP 22/INF/7): *pour examen*

Après-midi (14 h - 16 h 30)

- 2.2 Perspectives agricoles à moyen terme (2022-2031) et questions nouvelles (CCP 22/3): *pour examen*

Point 3 Questions relatives aux politiques

- 3.1 *La situation des marchés des produits agricoles (2022)* (CCP 22/4; CCP 22/INF/8): *pour examen*

Soir (17 h - 19 h 30)

- 3.1 *La situation des marchés des produits agricoles (2022)* (CCP 22/4; CCP 22/INF/8) (suite): *pour examen*
- 3.2 Informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et faits nouveaux concernant les accords commerciaux régionaux relatifs à l'agriculture (CCP 22/5): *pour information et examen*

Première réunion du Comité de rédaction (horaire à préciser)

Jeudi 14 juillet 2022

Matin (9 h 30 - 12 h)**Point 4 Questions relatives au Programme**

- 4.1 Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation (CCP 22/6): *pour examen et orientation*
- 4.2 Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) (CCP 22/7): *pour examen et orientation*

Après-midi (14 h - 16 h 30)

- 4.2 Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) (CCP 22/7) (suite): *pour examen et orientation*

Point 5 **Questions relatives à la gouvernance**

- 5.1 Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses (CCP 22/8): *pour approbation*
- 5.2 Rapport de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé (CCP 22/9): *pour information*

Soir (17 h - 19 h 30)

- 5.3 Programme de travail pluriannuel (CCP 22/10): *pour approbation*

Point 6 **Autres questions**

- 6.1 Élection des nouveaux membres du Bureau
- 6.2 Organisation des travaux de la soixante-seizième session
- 6.3 Questions diverses

Deuxième réunion du Comité de rédaction (horaire à préciser)

Vendredi 15 juillet 2022

Après-midi (heure à confirmer)**Point 7** **Adoption du rapport**

ANNEXE

PROCÉDURES SPÉCIALES POUR LA SOIXANTE-QUINZIÈME SESSION DU COMITÉ DES PRODUITS

I. INTRODUCTION

1. Le présent document décrit les procédures spéciales qui seront appliquées à titre exceptionnel lors de la soixante-quinzième session du Comité des produits, compte tenu des modalités hybrides mises en place, à savoir que la session se tiendra en présentiel et en ligne, modalités qui sont nécessaires pour respecter les critères sanitaires et sécuritaires qu'impose la pandémie de covid-19. L'adoption de ces procédures ne saurait être considérée comme un précédent au regard des méthodes de travail du Comité lors de ses prochaines sessions.

2. Ces procédures spéciales sont le fruit de consultations menées par le secrétariat auprès du Bureau du Comité des produits, ainsi que par le Président et le secrétariat du Comité des produits auprès du Président indépendant du Conseil, et sont inspirées des procédures spéciales adoptées pour les soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions du Comité, qui se sont tenues en ligne. Les conclusions de ces consultations sont prises en compte dans les procédures spéciales exposées dans le présent document. Les membres du Comité seront invités à approuver ces procédures spéciales au titre du point 1 de l'ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session du Comité. Le rapport de la session mentionnera que ces procédures ont été approuvées par les membres du Comité, afin de garantir l'intégrité du rapport de la session et de toutes les recommandations et décisions qui y figurent.

II. CONDUITE DES DÉBATS

3. Toutes les réunions de la soixante-quinzième session du Comité des produits seront organisées selon des modalités hybrides, c'est-à-dire que certains participants y assisteront en personne, au Siège de la FAO, et que d'autres y prendront part en ligne, sur la plateforme de visioconférence Zoom. La réunion sur Zoom sera diffusée dans la salle de réunion sur de grands écrans, afin que tous ceux qui participent à la session, en présentiel comme en ligne, puissent se voir.

4. Compte tenu des restrictions imposées pour maîtriser la pandémie de covid-19, seul un nombre déterminé de personnes pourra assister aux réunions en présentiel.

5. La Salle Verte du Siège de la FAO sera mise à la disposition des autres délégués des membres, ainsi que des représentants des observateurs du Comité des produits, s'ils souhaitent suivre la réunion en présentiel.

6. Tout autre ajustement apporté aux modalités de la participation à la soixante-quinzième session du Comité des produits en présentiel sera communiqué immédiatement avant le début de la session.

7. Les membres et les observateurs du Comité qui y prendront part en ligne bénéficieront de la même facilité d'accès et des mêmes possibilités sur la plateforme Zoom et pourront demander la parole en utilisant la fonction «raise hand» (lever la main) de la plateforme.

8. Les projets de conclusions des différents points de l'ordre du jour apparaîtront à l'écran des membres et observateurs participant à la soixante-quinzième session du Comité des produits grâce à la fonction «share screen» (partager son écran) de la plateforme de visioconférence Zoom. Les conclusions s'afficheront également sur les écrans de la salle de réunion, pour les participants qui s'y trouveront. Les modifications éventuelles seront apportées aux projets de conclusions à l'écran, en temps réel.

9. Les réunions du Comité de rédaction de la soixante-quinzième session du Comité des produits se tiendront dans un format hybride, selon les mêmes modalités que celles des réunions en plénière.

III. RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

10. Le projet de rapport pour adoption sera rédigé par le Comité de rédaction de la soixante-quinzième session du Comité des produits et distribué aux membres du Comité dès que possible avant l'adoption du rapport, comme le veut l'usage.

11. Le rapport de la soixante-quinzième session du Comité des produits sera communiqué conformément au paragraphe 2 de l'article VI du Règlement intérieur du Comité.

12. Le rapport de la soixante-quinzième session du Comité des produits fera état du consensus au sein du Comité quant aux modalités modifiées de la session décrites dans la présente note.

13. Le rapport de la soixante-quinzième session du Comité des produits mentionnera que le Comité est convenu que la participation en ligne constituait une participation à la session, qui est normalement convoquée au Siège de l'Organisation, conformément au paragraphe 4 de l'article II du Règlement intérieur du Comité.

IV. AUTRES QUESTIONS

14. Tous les documents établis pour la session sont élaborés et diffusés par le secrétariat, conformément à l'usage, dans les six langues de l'Organisation.

15. Les interventions des membres s'exprimant à titre individuel seront limitées à trois minutes et celles des membres s'exprimant au nom de plusieurs membres à cinq minutes.

16. Le Président peut demander une courte pause de 10 minutes maximum à tout moment pendant une séance.

17. Le Comité de rédaction de la soixante-quinzième session du Comité des produits se réunira une fois que le Comité aura examiné tous les points inscrits à l'ordre du jour.

18. L'interprétation simultanée sera assurée dans les six langues de l'Organisation à toutes les séances plénières de la soixante-quinzième session du Comité des produits.

V. PROCÉDURES DE VOTE

19. Le Président s'assure des décisions du Comité, qui sont normalement prises par consensus. Si le recours à un vote s'avérait nécessaire, celui-ci se déroulerait nécessairement par appel nominal, compte tenu du caractère hybride de la réunion.

20. Au cas où une décision devait être prise au moyen d'un vote par appel nominal, ce vote serait organisé selon la procédure décrite ci-après. Le Président lit la question soumise au vote, le Président ou le secrétaire lit le nom des membres dans l'ordre alphabétique anglais (en commençant par le nom d'un pays tiré au sort) et attend la réponse de chaque membre. Chaque membre doit énoncer clairement «oui», «non» ou «abstention». Le représentant du membre qui vote doit avoir activé la fonction vidéo sur la plateforme Zoom lors du vote, pour être visible. Les membres du secrétariat prennent note des réponses et comptent les votes. Le Président annonce les résultats.